PILE OU FACE

Volume 13 no 2 Journal de l'Association de l'ouie de l'Outaouais Février 2011

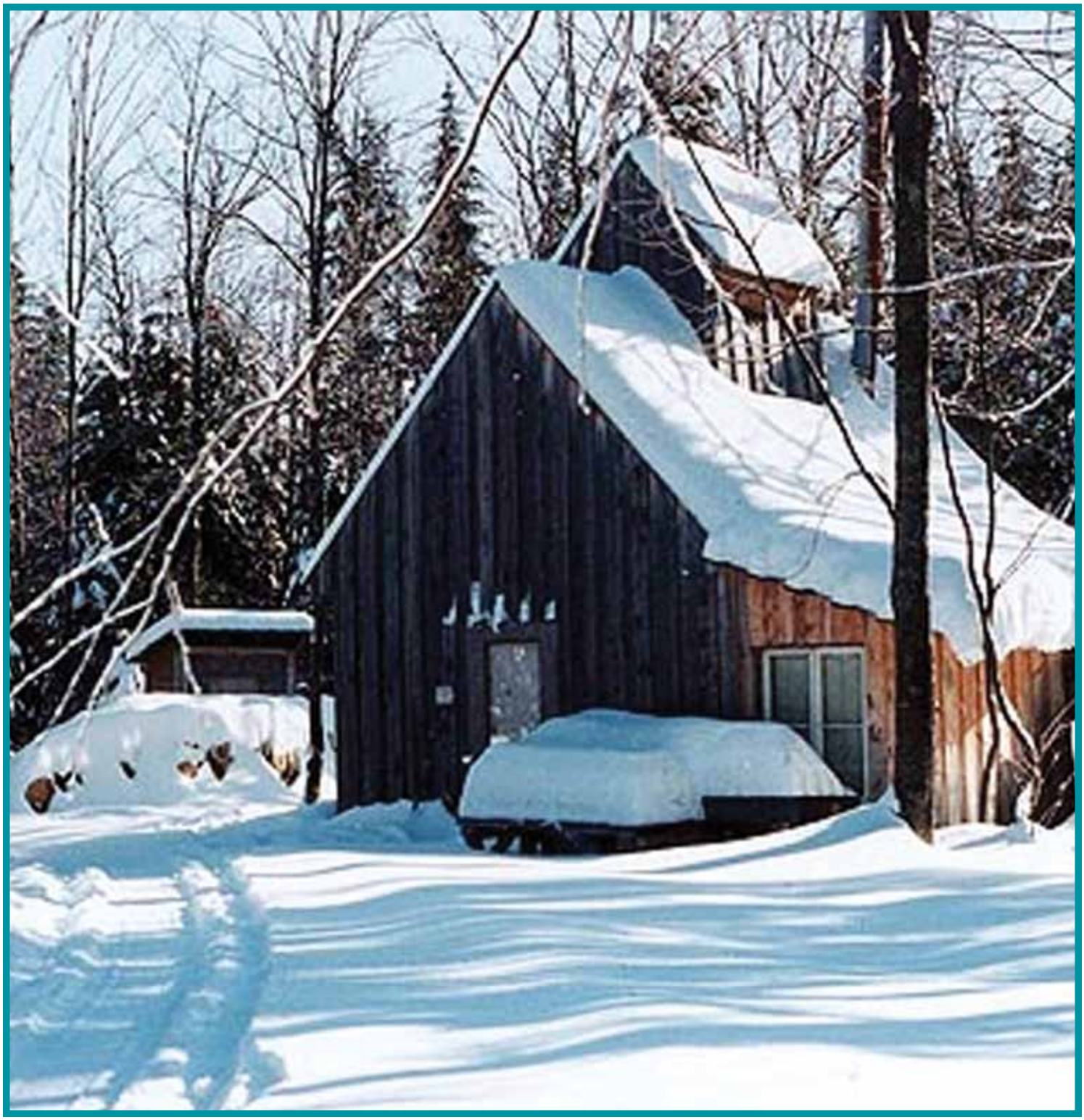

Le Sommaire

PILE OU FACE VOLUME 13, NUMÉRO 2 FÉVRIER 2011

Équipe de rédaction

Michael McGuire

Carole Normand

Alfonso Ibarra Ramirez

Ryan McGuire

Andrée Alexandre

Tiphaine Bath

Geneviève Deguire

Marie-Josée Blier

Alexandre Brin d'Amour

Mot du directeur	3-4
L'importance de l'Association de l'ouïe de l'Outaouais	5
Atelier sur: Perception, éthique et communication	6
L'atelier Régime d'épargne enregistré invalidité	7
Nouveau groupe de rencontre surdicécité	8
Étudiantes Sourdes à l'Université d'Ottawa	9
L'escalade: une activité suprenante	10
Avez-vous lu?	11
Exposition Perceptions	12-13
Le cas Eldridge	14-15
Jeux: Mots croisés de Carnaval	16
Jeux: Sudoku	17
Recette: Gâteau au sucre à la crème	18
Le party de Noël fut un grand succès	19

Mot du directeur

La déficience auditive touche près de 10% de la population. En fait, selon les chiffres tirés du site internet de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, « 11 750 personnes présentent un problème auditif en Outaouais (3e en importance après les problèmes liés à la mobilité et à la santé mentale)».

Cette réalité suppose un investissement réel de la part du gouvernement afin de subvenir aux besoins essentiels des personnes vivant avec une surdité (PVAS). Néanmoins, si on tient compte du financement reçu par les organismes travaillant auprès des PVAS, on pourrait facilement conclure que l'État à travers l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais est loin d'en faire une priorité.

La réalité, c'est que les personnes vivant avec une surdité dans la région sont tout simplement négligées de la part des différents acteurs gouvernementaux. Par exemple, le conseil d'administration du Service régional d'interprétation visuel de l'Outaouais (SRIVO) a été obligé, entre autres à cause d'un financement insuffisant, de réduire un nombre important de services offerts à la population Sourde de la région.

Depuis le 9 août 2010, seulement les services considérés comme urgents sont acceptés, comme par exemple, les services ambulancier, policier, hospitalier. Ce qui implique, qu'une personne sourde qui visite son médecin de famille, une clinique médicale, un ophtalmologue ou un dentiste, n'aurait pas droit à un interprète, à moins qu'elle assume les coûts elle-même. Les frais correspondants aux services d'interprétation, sont de 60$ de l'heure, pour un minimum de 2 heures. Est-ce juste ?

À un système de santé déjà précaire et de moins en moins accessible, notamment pour les personnes à faible revenu, on ajoute des entraves supplémentaires comme en pénalisant le fait de vivre avec un handicap, comme celui de la surdité.

L'ADOO, de son côté, prévoit une diminution importante de son personnel au cours des prochains mois. Si on ne reçoit pas les sommes nécessaires d'ici le mois d'avril, on sera obligé de réduire l'équipe de travail de 9 à 2 personnes. Ce qui impliquerait une diminution considérable du nombre d'activités offertes jusqu'à maintenant. Rappelons-nous que l'impact social du travail fait par l'ADOO est d'une portée non-négligeable.

Grâce à l'implication de l'association sur le comité d'accessibilité de la Ville, nous avons réussi qu'à partir de janvier 2011, les rencontres du conseil de la Ville soient accessibles en Langue des signes du Québec (LSQ). Gatineau devient ainsi la première ville au Québec à offrir un tel service.

En septembre 2010, l'ADOO a reçu également le prix Normand-Saint-Pierre, du Centre régional de réadaptation la RessourSe, pour la qualité de ses services.

Le cinéma des Galeries d'Aylmer est devenu, au cours de l'automne 2010, accessible pour les personnes malentendantes de la région. Ce changement a été favorisé par une campagne de sensibilisation fait par les membres de l'association.

Cependant, la solidité du travail de l'ADOO est gravement compromise. **Un financement juste de la part du gouvernement est une condition sine qua non pour garantir la continuité dans l'accomplissement de notre mission**.

Mot du directeur

Il est triste de constater que cette situation de sous-financement s'étend à l'ensemble du milieu communautaire, tous les secteurs confondus.

Pendant qu'on diminue le financement ou dans le meilleur des cas, quand on fait des augmentations dérisoires, la charge de travail augmente considérablement : d'un côté parce que les exigences administratives se font de plus en plus lourdes et de l'autre, car ce sont les groupes communautaires qui assument les contrecoups les plus importants de la déresponsabilisation social de l'État québécois.

On assiste à un démantèlement systématique du filet de sécurité social, construit en grande partie avec l'action décidée des citoyen-es engagé-es, surtout au cours de 4 dernières décennies. C'est pourquoi on refuse cette conception utilitariste où on réduit les groupes communautaires à des simples sous-contractants, sous la consigne étatique : beau, bon, pas cher. **La résistance du milieu communautaire dans ces circonstances, constitue non seulement une possibilité, mais un devoir incontournable**.

Alfonso

Manifestation nationale le 12 mars à Montréal!

La *Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics* et l'*Alliance sociale* appel conjointement la population du Québec à sortir dans les rues de Montréal le 12 mars prochain afin de lancer un message clair au gouvernement du Québec...
NON au budget Bachand, NON à la destruction de nos services publics!

Pour plus d'informations ou pour vous réserver une place dans un autobus, vous pouvez contacter la TROVEPO par courriel au vtrovepo@bellnet.ca ou encore par téléphone au (819)771-5862, ou bien à Action santé Outaouais au 819-770-3809 (par courriel coordo@actionsanteoutaouais.org)

Nous n'avons pas encore de détails précis sur les heures de départ et de retour, mais ça devrait tourner autour de 9h00/9h30 pour le départ et retour vers leur du souper 17h00/18h00.

Aucun frais requis.

L'importance de l'Association de l'ouie de l'Outaouais

De tout temps, de tout lieu, l'exclusion sociale existe chez les personnes ayant une surdité comme certains d'autres groupes minoritaires culturels. En réalité, ces personnes ayant une surdité sont toujours perçues comme différentes, inhabituelles, surprenantes, inconnues, étrangères pour la plupart de la population qui en général a une connaissance superficielle ou partielle de la surdité. Ces personnes ayant une surdité se trouvent toujours en marge dans la société dominante. En ce sens, la surdité est perçue comme un appartenant à une minorité culturelle et linguistique.

Depuis plusieurs années, l'Association de l'ouie de l'Outaouais (ADOO) a tenté de sensibiliser le plus de personnes possibles à la réalité des personnes vivant avec une surdité. L'Association de l'ouie de l'Outaouais est la seule association dans l'Outaouais reconnue par le gouvernement du Québec qui représente et défend les intérêts des personnes concernées par cette problématique dans la région.

De plus, notre association est très importante pour les personnes ayant une surdité en leur offrant des activités sociales, des ateliers d'information enrichissants sur différents sujets, du soutien, de l'écoute avec une communication adaptée pour eux (Langue des Signes Québécoise (LSQ) ou American Sign Langage (ASL)). Les liens sociaux doivent s'appuyer sur une communication efficace, chaque fois que nous interagissons avec les personnes. Lorsque l'interaction est positive, elle suscite des sentiments de solidarité entre les deux individus participants. Par ailleurs, lorsque notre capacité à communiquer ou à interagir avec les autres diminue (par exemple en raison d'une incapacité auditive), nous sommes plus vulnérables et sujets à ressentir des émotions négatives. Notre organisme permet aux membres de se retrouver socialement et surtout notre équipe est en mesure de communiquer avec eux en LSQ Notre présence est primordiale surtout pour offrir le bien-être aux personnes ayant une surdité. Aussi, notre association favorise une meilleure compréhension du phénomène de la surdité. Pour cette raison, il faut encore et toujours démystifier la surdité en s'adressant, en des termes simples et clairs, aux gens dans les différents milieux : professionnel, social afin de les sensibiliser aux spécificités communicationnelles des personnes sourdes et malentendantes et aux techniques de communication disponibles. Pour les non-sourds, notre but est de familiariser, respecter et accepter les différences culturelles afin de briser les fausses idéologies déformées à cause de l'histoire, croyances, attitudes et préjugées.

Depuis quelques années, nous obtenons un nombre de plus en plus grand de personnes qui participent à nos activités ou à nos ateliers grâce à une équipe complète et grandissante avec pleins de talents diversifiés et d'idées créatives. Sans cette équipe, nous ne serions pas en mesure de répondre aux besoins des personnes ayant une surdité. L'importance du nombre de personnel dans l'équipe est pour répondre aux besoins pour un bon nombre de personnes atteintes de surdité.

Une autre mesure importante de viser toujours à l'amélioration des conditions de vie des personnes ayant une surdité, serait la reconnaissance de la LSQ dans différents sites internet comme par exemple la ville de Gatineau, ainsi que d'autres sites. Or, une grande majorité de personnes ayant une surdité sont exclues de ces droits essentiels (Analphabètes). Nous avons besoin d'une équipe compétente en LSQ pour traduire en LSQ. Nous faisons aussi face aux défis des services d'interprétation dans la région. Nous aimerions travailler sur cette problématique afin de rendre le service d'interprétation accessible. Nous avons une multitude d'idées afin d'améliorer les conditions de vie des personnes ayant une surdité, non seulement la reconnaissance de la LSQ mais aussi sur les accommodations, l'employabilité et les adaptations dans les environnements créés par la société dominante.

Les défis avec la surdité ne seront surmontés qu'avec la présence de notre organisme décidé à faire des actions poussées. Notre organisme estime que l'Agence de la Santé et de Services sociaux devrait donner une augmentation de subvention plus grande pour être capable de maintenir notre organisme qui est très important pour les membres, faisant partie d'une minorité culturelle et linguistique et surtout favoriser l'employabilité des personnes ayant une surdité de faire partie de notre organisme. Pour les années à venir nous continuerons à offrir une meilleure qualité de vie aux personnes atteintes par une surdité. Nous avons besoin de votre contribution afin de protéger nos services publics et préserver le bien commun essentiel.

Tiphaine Girault

Coordonnatrice

Atelier sur : Perceptions, éthique et communication

Voici une autre activité « trippante » organisée mardi, le 25 janvier 2011 dernier, par l'Association de l'ouïe de l'Outaouais qui s'appellait « Perceptions, éthique et communication » Un atelier à laquelle une vingtaine de personnes ont participé y inclus moi-même. J'ai trouvé cela très intéressant et je suis sortie satisfaite avec plein d'informations claires!

La personne qui a fait cette présentation est Paula Bath, qui est une interprète en ASL depuis dix (10) ans. Elle nous explique cet atelier interactif sur une variété de décisions éthiques dans les situations avec les interprètes. Le but de cet atelier était de nous permettre les client(e)s de savoir comment avoir une communication neutre. En plus de pouvoir nous informer de quoi faire si jamais une situation arrive entre le client et l'interprète.

Paula nous a expliqué, qu'est-ce que c'est un code d'éthique des interprètes et d'où ça vient? Beaucoup parmi nous ne savent pas que nous pouvons demander aux interprètes quel sorte de code éthique ils utilisent. D'où cela a commencé? C'est de la société autour nous partout avec 3 points : Valeur, Morale et Mœurs. Donc, le public regarde la société et crée leur code d'éthique en lien avec les 3 points soit dans le coté : Professionnel ou le coté d'Association/Organismes. Par exemple le service d'interprétation de Service régional des interprètes visuelles de l'Outaouais (SRIVO) a un code d'éthique différent de celui d'Association of Visual Language Interpreters of Canada (AVLIC). La chose principale est que le client soit satisfait du service obtenu.

Nous avons aussi fait l'activité pour nous aider à apprendre comment faire une communication neutre, comment faire si une situation arrive entre le client et l'interprète.

Si vous avez envie de lire le code d'éthique d'interprète de l'ALVIC, vous pouvez aller sur le site web : http://www.avlic.ca/files/pdf/code_of_ethics_french.pdf et imprimer votre copie.

L'ADOO tient à remercier Paula Bath pour une formidable présentation sur ce sujet et nous faire comprendre plus clairement qu'est-ce qu'une perception, éthique et comment pouvoir faire une communication neutre. Merci!

Marie-Josée Blier

avlic

Association of Visual Language Interpreters of Canada

L'atelier Régime d'épargne enregistré invalidité (REEI)

L'atelier Régime d'épargne enregistré invalidité (REEI) était très intéressant avec le planificateur financier Erik Giroux, lundi 6 décembre 2010. Ce programme fonctionne pour les personnes ayant une surdité. Il est important d'être citoyen canadien et d'avoir un numéro d'assurance sociale. Tu dois remplir le formulaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) si tu ne l'as pas fait (le formulaire T2201 se trouve dans le site web de l'agence revenu du Canada). Il faut être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées aussi d'avoir les autres critères précédents avant de pouvoir ouvrir un compte REEI.

C'est une belle façon d'investir de l'argent pour la retraite plus tard surtout quand tu commences très tôt (jusqu'à 49 ans sinon cela ne vaut pas la peine après 49 ans) Tu peux même ouvrir un compte REEI pour ton enfant. Quand tu fais un dépôt de x dollars par an, la subvention canadienne et le bon canadien peut déposer plus que ton dépôt gratuitement dans ton REEI dépendement de leur calcul. Pourquoi pas s'informer de ce programme nouveau? Il suffit de respecter certaines conditions.

Un exemple, ton revenu est moins de 23 855 $ et si tu investis 1500 dollars par an ce qu'on appelle la cotisation (125 dollars par mois) à l'âge de 18 ans pendant 15 ans, tu auras déposé 24000 dollars dans ton REEI au total. À chaque année, la subvention canadienne pourra donner maximum 3500 dollars par an (SCEI) et le bon canadien (BCEI) pourra donner maximum 1000 dollars car tu as investis 1500 dollars par an. Alors, il est possible de recevoir 52 000$ de la SCEI et de 16 000 $ du BCEI car ton revenu est moins de 23 855 dollars si tu investis le maximum 1500 $ dollars par an.

C'est juste un exemple, cela ne veut pas dire que c'est automatiquement le même montant pour toi aussi. Mais, ce serait bien si l'argent travaille pour vous. Idéalement, c'est de rencontrer un planificateur financier puisque cela dépend de vos revenus, de vos dettes, de vos capacité d'investir (moins de 125 dollars par mois par exemple) aussi vos hypothèques si vous en avez.

Pour le BCEI, ce n'est pas tout le monde qui le recevra automatique car cela dépend de ton revenu annuel.

- si ton revenu annuel est 23 855$* ou moins 1000 dollars par an;
- si ton revenu annuel est entre 23 856$* et 40 969$* c'est un peu près moins de 1000 dollars;
- si ton revenu est plus que 40 969 dollars il y aura aucun BCEI

Pour le SCEI, peu importe de ton revenu, il y aura toujours un montant dans ton REEI.

Mais sache que :

SCEI annuelle maximale de 3 500 $

SCEI annuelle maximale de 1 000 $

La SCEI cumulative maximale est de 70 000 $ par personne qui bénéficie.

Le BCEI cumulatif maximal est établi à 20 000 $ par personne qui bénéficie.

Vous pouvez investir maximum 200 000 $ dans le compte REEI. Et il n'y a pas de limite de cotisation annuellement.

Si tu as beaucoup de questions ou tu as besoin de clarification ou tu veux avoir plus d'informations, tu peux contacter un planificateur financier. Il est sensibilisé aux besoins des personnes Sourdes. Voici son contact:

Tiphaine

Nouveau groupe de rencontre surdicécité

Bonjour! J'aimerais vous parler d'un nouveau groupe qui s'est développé à l'ADOO depuis le printemps dernier. C'est le groupe de rencontre en surdicécité. Vous seriez surpris de voir que dans la région nous avons identifié 10 membres potentiels de ce groupe de rencontre! En moyenne, depuis le printemps dernier nous avons entre 3 et 8 personnes présentes à nos rencontres (sans ajouter moi-même et l'interprète). Depuis que nous avons commencé au printemps, nous n'avons pas eu le temps de nous ennuyer! À chacune de ces rencontres, les membres ont beaucoup à échanger et beaucoup de questions l'un pour l'autre.

Le plus utile pour ce réseau est que nous apprenons à connaître les ressources en surdicécité, et il est surprenant de savoir qu'il y en a plus que l'on pense! Par exemple, il y aura une conférence sur la surdicécité à Québec au mois de mai prochain! Il y a aussi l'Association du Syndrôme d'Usher du Québec à Montréal qui organise des activités à toutes les saisons et qui paie pour le transport des personnes ayant une surdicécité partout au Québec pour venir à leurs activités! Nous en avons bien profité pour aller fêter Noel avec eux le samedi 11 décembre dernier! Une autre partie intéressante de la rencontre est que nous consacrons la deuxième heure à l'apprentissage de la LSQT (Langue des signes québécoise tactile, pour nos membres qui ne la connaissent pas. Ceci est toujours une heure de plaisir, autant de la part des apprenants que de la part des participants qui enseignent les signes et divers aspects de la culture sourde. Ceci est fait dans un environnement mieux adapté aux besoins des membres que dans un cours de LSQ ordinaire. Nous prenons le temps de montrer les signes dans les mains de nos participants, ils peuvent sentir les signes que nous faisons dans leurs mains, ou encore on faconne leurs mains pour leur donner la position pour faire le signe.

En gros, j'apprends beaucoup avec le groupe de surdicécité, qui est un groupe qui a beaucoup de dynamisme et de volonté d'apprendre et de s'impliquer. Je suis honorée de travailler avec vous!

Geneviève Deguire

Jean-Claude Beaudry, barbier à la retraite, offre ses services

10$ chez-vous + les frais de déplacements (essence)
ATS : 613 327-2011

Étudiantes Sourdes à l'Université d'Ottawa

Les trois étudiantes qui demeurent au Québec ayant une surdité utilisent les services d'interprétation à travers le service d'accès de l'Université d'Ottawa(SASS). Elles ont rencontré des problèmes d'accessibilité dans leur université. Deux des trois ont encore des problèmes jusqu'à date.

Ce qui se passe? Les comptes de deux étudiantes Sourdes sont toujours bloqués à cause des dettes dans leur compte étudiant. Ces dettes sont reliées aux frais d'interprétations. À cause de cela, elles ne peuvent s'inscrire à leurs cours. Une étudiante Sourde a réussi à débloquer son compte d'étudiant fin novembre 2010. Les trois étudiantes Sourdes ont perdu la session automne 2010 à cause du blocage de leur compte.

Le service d'accès (SASS) a transféré les dettes reliées aux services d'interprétariat reçus par les étudiantes à leurs comptes généraux de l'Université (Service des finances), ce qui résulte en un blocage de leurs inscriptions jusqu'au paiement total des sommes dues. Les sommes dues ne sont pas reliées à leurs frais de scolarité mais à des frais reliés aux mesures adaptives fournis par le Service d'accès.

Depuis la fin novembre 2009, les trois étudiantes Sourdes sont appelées à gérer des procédures complexes (formulaire besoins particuliers du gouvernement du Québec) puisque ces étudiantes demeurent au Québec et ce n'est pas approprié pour elles de faire ce travail administratif afin d'accéder aux mesures adaptives (interprétation, preneurs de notes, correcteurs) auxquelles elles ont droit.

Ce que les étudiantes demandent : **que le service d'accès reconnaisse avoir commis une erreur administrative qui a causé une pénalité injustifiée aux étudiantes et que les procédures pour l'obtention des services d'interprétations soient prises en charges et simplifiées par le Service d'accès.**

Selon la Commission ontarienne des droits de la personne, en bout de ligne, le fournisseur de services (qui est alors le service d'accès dans ce cas) doit veiller à fournir des services à tous les étudiants, sans discrimination fondée sur un handicap.

L'Université a le devoir de veiller à ce que les étudiantes reçoivent l'accommodement. Enfin, lorsqu'elles ont tenté de porter plainte à ce sujet, les trois étudiantes n'ont pas reçu le soutien du Service d'accès pour remédier à la situation, et de plus, se sont vu nier des services d'interprétariat en raison du blocage de leur compte; ainsi, elles ont constater qu'elles n'avaient pas à leur disposition un mécanisme de plainte ou de recours accessible, et que cette barrière systémique supplémentaire ne pouvait qu'exacerber l'injustice à laquelle elles font face.

Il est également important de noter que, parmi les répercussions, des confusions procédurales du service d'accès sur ces étudiantes, on retrouve non seulement le blocage de leur progression académique, mais aussi l'empêchement de participer à la vie associative du campus, et de profiter pleinement de leur expérience d'apprentissage à travers les conférences et autres activités offertes à tous les autres étudiants en raison de difficultés avec la coordination d'interprètes.

Les trois étudiantes continuent à se battre avec l'aide du centre d'équité pour étudiants de l'Université d'Ottawa afin d'éliminer et de prévenir les obstacles reliés au processus d'adaptation et de développer une solution fiable, appropriée et efficace qui respecte la dignité des étudiantes pour soutenir leurs cheminements académiques.

J'ai décidé de partager quelque chose avec vous. Je fais face aux défis en tant étudiante de maîtrise de l'université d'Ottawa et en tant qu'employée de l'ADOO, je supporte et je me bats pour les étudiants Sourds actuels et futurs et nos droits d'étudier et nos droits de réussite scolaire. Les autres étudiantes sont avec moi, très courageuses! On se solidarise ensemble pour mobiliser. Nous restons confiants, que l'université d'Ottawa saura être èa l'hauteur des défis, imposés par cette problématique.

Tiphaine Girault

L'escalade : une activité surprenante!

Des amis m'ont récemment convaincu d'aller avec eux faire de l'escalade intérieure, au Gym Altitude qui a ouvert ses portes au mois d'octobre dernier. L'endroit choisi est l'ancienne église du 35, boulevard Saint-Raymond (secteur Hull).

Avant d'y mettre les pieds, je n'étais pas certain que l'activité me plairait, car je n'avais jamais fait d'escalade auparavant. Et les premières minutes furent assez pénibles : des souliers qui font mal aux pieds et un harnais inconfortable ne figurent pas dans ma définition de plaisir! Pourtant, à la fin de la soirée, mon chandail couvert de sueur et un sourire au visage, je pensais déjà à y retourner.

L'escalade est une activité physique intense et assez facilement accessible. Le Gym Altitude offre une impressionnante collection de murs aux difficultés variées. Des parois de 45 pieds entourent un ilot central, appelé Bloc, qui ne demande pas d'équipement spécial ou de formation. Pour aller sur les murs, il faut suivre un cours (environ 20 minutes) sur les procédures à suivre, donné par un grimpeur expérimenté. Il est également possible de louer l'équipement adéquat sur place.

Bref, il s'agit selon moi d'une activité idéale pour la famille et les amis, qui représente un défi physique amusant. Bonne session de grimpe à tous!

Site web: http://www.altitudegym.ca/fr/index.php
Coûts: 21 $ pour l'entrée et l'équipement, 8 $ pour le cours.

Les coordonnées et les heures d'ouverture sont disponibles sur le site internet, ainsi que plusieurs informations utiles.

Alexandre

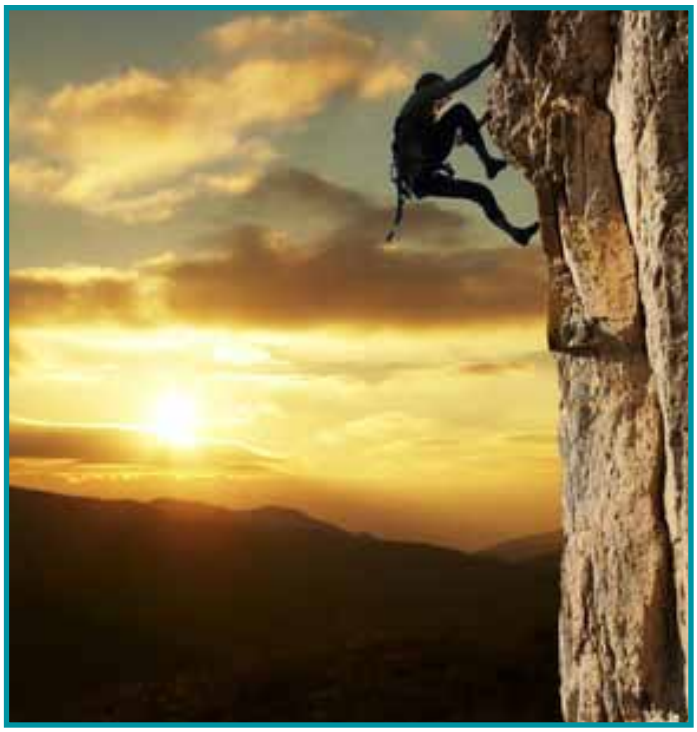

Avez-vous lu…

Bonjour!

Quel bel hiver vous ne trouvez pas? L'occasion rêvée pour les sports à l'extérieur et aussi la chance de pouvoir lire un bon livre, une revue…

J'en profite pour vous partager ce que j'ai retenu d'important en lisant le livre « Charles et Diana » écrit par le journaliste Ralph G. Martin aux éditions « Presses de la Renaissance » (1986).

Le journaliste nous raconte la vie de Diana et de Charles depuis leur enfance jusqu'à la naissance de leur 2 ième fils Harry. L'écrivain est, selon moi, très bien documenté et surtout il aime les personnes qui évoluent sur l'échiquier royal. Il réussit à transmettre aux lecteur(trice)s cet amour de la monarchie.

Vous ne serez pas surpris(e)s que je vous parle du sourire et du magnétisme de la princesse de Galles. Sa détermination, sa capacité de communiquer avec des gens de toutes les couches de la société sont une constante chez la princesse Diana. Son amour pour ses enfants et son mari ne font aucun doute. La princesse ne prend pas son rôle de future femme de roi à la légère. Elle prend ses responsabilités et des initiatives face à ses devoirs et selon son rôle dans la famille royal. Ces très grandes qualités lui valent cependant la jalousie de d'autres femmes.

Ralph G. M. nous présente le prince Charles comme un homme très déterminé qui a étudié dans différentes universités dont la discipline était extrême. Il a étudié par goût personnel, par sens du devoir et aussi parce que c'était la tradition dans la famille royale. Le prince était très concerné par les autres, par ce qui se passe au niveau mondial (politique, projets, fondations). Il prenait beaucoup de temps avec Diana et leurs enfants. Les deux veillaient beaucoup à leur éducation, une éducation où le respect des autres et la politesse étaient très importants. Pilote émérite et maintes fois décorés par la marine royale, le prince Charles devait aussi s'absenter et souvent il voyageait avec la princesse pour représenter la famille.

La reine Elizabeth, bien que moins populaire que sa belle-fille, demeure, selon le journaliste, une reine que les britanniques ne veulent pas changer. Son sens du devoir et des responsabilités, sa connaissance de l'étique royal en font un pilier de la monarchie. Les politicien(ne)s n'hésiteront pas à la consulter et la reine prendra des initiatives pour changer parfois un climat politique qu'elle juge néfaste.

Le prince Philippe quant à lui est présenté comme un homme très stricte et très exigeant.

Je ne peux terminer ce résumé du livre « Charles et Diana » en soulignant le harcèlement de plusieurs journalistes à la quête de l'information, de la photo, de la rumeur au sujet du couple ainsi que du monde de la monarchie. Il m'apparaît évident que les membres de la famille royale ont su développer une capacité à fournir les informations jugées importantes pour la famille au niveau social et politique mais ils n'y ont pas réussi dans tous les cas…

« Charles et Diana » un livre de plus de 400 pages fidèle à la vie de tous les jours d'un prince et d'une princesse aimant leurs enfants et leurs sujets!

Avez-vous lu suite…

« Soirées d'hiver», Nothomb, Amélie, roman, Ed. Albin Michel, Hatcourt, Paris, 2009. (132p.)

« Les neuf vies de Caméléon », Georges, Patrick, roman, Ed. Sodec, Auteurs et auteures de l'Outaouais, Varennes, Québec, 2009, (148p.)

« Le carrefour des ombres », Simonay, Bernard, roman, Ed. Alphée, Jean-Paul Bertrand, 2009, (260p.)

Bonne lecture,
Andrée A. ADOO

Exposition Perceptions

Vous savez que le programme d'arts publics et communautaires de la ville d'Ottawa a eu une belle occasion de présenter un projet : une exposition d'art unique.

L'exposition des œuvres d'art se passait dans la Galerie d'art de l'hôtel de ville, du 3 décembre 2010 au 16 janvier 2011. Le thème de l'exposition était Perceptions. Le but de l'exposition était d'explorer des différentes perceptions, c'est-à-dire comment nous percevons les gens, comment nous nous percevons nous-mêmes et comment nous sommes perçus par les autres?

Dans cette exposition, il y avait deux artistes Sourdes sont Pamela Witcher de Montréal et Jolanta Lapiak d'Edmonton. Ces deux artistes ont été créatives! Ces artistes ont réinterprété des œuvres sélectionnées parmi la Collection d'œuvres d'art de la Ville d'Ottawa avec beaucoup d'ingéniosité. D'autres artistes participaient aussi : Aveugles, santé mentale etc.

Par exemple, Pamela Witcher a choisi une oeuvre de la collection de la ville d'Ottawa. Cette oeuvre est créée par Maggie Weasley.

Ensuite Pamela en tant artiste et Sourde, elle a décidé d'interpréter cette oeuvre à sa perception.

Avant de lire plus loin, essayez de deviner ce que Pamela voulait exprimer dans cette oeuvre???

Cette exposition est accessible pour tout le public (visiteurs) : aveugles, sourds-aveugles, malentendants, Sourds, personnes en chaises roulantes, personne dyslexique etc. Accessible? Il y avait des vidéos sur des artistes handicapées ou Sourds. Sur les vidéos, il y avait la traduction en ASL et en LSQ aussi des sous-titres. Pour les personnes aveugles qui voulaient connaitre le contenu des œuvres, ils pouvaient écouter des écouteurs pour avoir des descriptions détaillés sonores de l'œuvre et les explications de la définition de l'œuvre ainsi la présentation de l'artiste. On pouvait toucher les œuvres d'art surtout la présence des brailles. Il est impossible dans les musées et les galeries de toucher les œuvres. Les écritures étaient écrites en grande taille donc on pouvait lire plus facilement. Tout était accessible pour différentes personnes.

Tiphaine

Exposition Perceptions

Je faisais partie du comité des conservateurs. Pourquoi? Je suis une artiste aussi Sourde. Je pouvais partager mon expérience avec d'autres artistes soit historiens soit employés du programme d'arts de la Ville d'Ottawa depuis janvier 2010. Nous avons travaillé sur ce projet depuis un an très fort. Nous avons essayé de penser à tout. L'exposition est une réussite! Nous sommes tous très fières!

J'aimerai aussi partager avec une personne qui a visité l'exposition ce qu'elle aimerait ajouter. Voici les commentaires de Francine Deguire :

« L'exposition à la Galerie d'art de l'hôtel de ville est à ne pas manquer! Elle exprime bien, en multiples facettes, la perception de soi des artistes. Ils nous font réaliser qu'il est possible de communiquer, de se faire comprendre et entendre par l'art! J'envoie sincèrement mes félicitations tout particulièrement à toi Tiphaine et ton équipe! Par ta collaboration et ton expertise professionnelle, tu as su rendre cette exposition équitablement accessible. Les services de la technologie a aussi indéniablement contribué à cette réalisation : plusieurs systèmes tactiles et audio-visuels bilingues y sont dressés. Ta présence en tant que guide, a été pour moi un moment révélateur : Nos jeunes détiennent de grands talents, des capacités d'adaptation et de persévérance qui relèvent tous les défis!

En tout et partout, j'ajoute que cette exposition est pour moi UNIQUE EN SOI : Elle sait rendre possible ce qui paraît aux yeux des autres impossibles. J'y perçois l'intégration du multiculturalisme dans toutes ses formes. Je souhaite sincèrement que cette exposition prenne de l'ampleur au point de servir de modèle pour les autres expositions artistiques ou historiques à venir. Celle-ci offre l'opportunité aux visiteurs d'explorer et de comprendre ce qu'est les préoccupations des personnes handicapées et Sourdes. De plus, j'ajoute que non seulement nous pouvons connaître mieux les difficultés de la communication de la vie quotidienne des artistes, mais aussi la Galerie s'est sensibilisée en rendant accessible les besoins particuliers des individus.

Quel beau travail, bravo! »

Tiphaine

Le cas Eldridge

Le cas Elridge c'est un jugement de la Cour Suprême suite à la poursuite qu'il y a eu en Colombie-Britannique par rapport au droit des personnes sourdes à recevoir le service d'interprétation pour soins médicaux dans toutes les provinces au Canada.

En Colombie Britannique, les soins de santé sont fournis par l'entremise de deux mécanismes principaux. L'état finance les services hospitaliers en remboursant aux hôpitaux les services médicalement nécessaires qu'ils fournissent à la population. Le financement des services médicalement nécessaires fournis par les médecins et d'autres professionnels de la santé vient du Medical Services Plan (le régime de services médicaux de la province, établi et régi par la Medical and Health Care Services Act). Ni l'un ni l'autre de ces régimes ne paient pour les services d'interprétation gestuelle à l'intention des personnes atteintes de surdité.

Les appelants (ceux qui demandent à la cour de se prononcer) sont tous les deux sourds de naissance. Leur moyen de communication préféré est le langage gestuel. Ils disent que l'absence d'interprète diminue leur capacité de communiquer avec leurs médecins et les autres professionnels de la santé qu'ils consultent, et augmente de ce fait le risque de mauvais diagnostics et de traitements inefficaces.

Les appelants ont demandé sans succès à la Cour suprême de la Colombie-Britannique un jugement qui dirait que de ne pas offrir des services d'interprètes gestuels en tant qu'avantage assuré dans le cadre du régime de services médicaux viole le paragraphe 15(1) de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour d'appel de la Colombie Britannique a rejeté, à la majorité, l'appel formé contre ce jugement.

Suite à ce rejet, les appelants ont demandé à la Cour Suprême du Canada de juger de la cause. Le juge de la cour Suprême a prononcé son jugement :
Je suis donc d'avis que le fait pour la commission des services médicaux et les hôpitaux de ne pas fournir de services d'interprétation gestuelle lorsque ces services sont nécessaires pour permettre des

communications efficaces constitue une violation ... des droits garantis aux personnes atteintes de surdité par le paragraphe 15(1). Cette omission prive ces personnes de l'égalité de bénéfice de la loi et crée de la discrimination à leur endroit par comparaison avec les entendants.

Cela ne veut pas dire que l'interprétation gestuelle doit être fournie dans tous les cas où un patient reçoit des soins de santé. La norme des «communications efficaces» est une norme souple, qui tient compte de facteurs tels que la complexité et l'importance de l'information à communiquer, le contexte dans lequel les communications auront lieu et le nombre de participants; voir 28 C.F.R. § 35.160 (1997). Toutefois, dans le cas des personnes atteintes de surdité dont la capacité de lire et d'écrire est limitée, il est probablement juste de supposer que l'interprétation gestuelle sera requise dans la plupart des cas; voir Chilton, à la p. 886, ainsi que les nombreuses études mentionnées par l'auteur.

Ceux qui ne sont pas d'accord avec l'opinion du juge disent que les personnes sourdes gestuelles sont dans la même situation qu'une personne entendante qui ne parle pas le français ni l'anglais. Voici ce que le juge dit là-dessus :

À mon sens, cet argument relève entièrement de la spéculation. Il n'est aucunement évident que les personnes atteintes de surdité et celles qui ne parlent pas l'une ou l'autre des langues officielles sont dans une situation semblable, que ce soit sur le plan du statut constitutionnel ou de l'accès pratique à des soins de santé adéquats.

En outre, il est évident que les personnes atteintes de surdité sont dans une situation particulière en ce qui a trait à leur capacité de communiquer avec la population en général. Comme je l'ai dit précédemment, il est extrêmement difficile pour bon nombre de personnes atteintes de surdité de bien maîtriser les langages basés sur l'expression orale, sous leur forme parlée ou écrite. De plus, il est évident que ces personnes éprouvent des difficultés particulières à obtenir les services de concitoyens qui connaissent le langage gestuel. ...

Aussi, sans vouloir minimiser les difficultés que rencontrent le groupe des entendants dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, il n'est absolument pas évident que les obstacles à la communication qu'ils ont à surmonter sont analogues à ceux qui se dressent devant les personnes atteintes de surdité. En conséquence, il est impossible de prédire quel succès auraient les membres de ce groupe s'ils présentaient une action fondée sur le par. 15(1). Par conséquent, la possibilité qu'une telle action puisse être présentée ne saurait justifier l'atteinte aux droits constitutionnels des personnes atteintes de surdité.

J'ai conclu que, dans les cas où la présence d'interprètes gestuels est nécessaire à l'efficacité des communications dans la prestation des services médicaux, l'omission de fournir de tels interprètes constitue une violation du par. 15(1) de la Charte et n'est pas une limite raisonnable au sens de l'article premier. Aux termes du par. 24(1) de la Charte, toute personne victime de violation ou de négation des droits qui lui sont garantis par la Charte peut obtenir «la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances». Dans le présent cas, la réparation convenable et juste consiste à déclarer que cette omission est inconstitutionnelle et à ordonner au gouvernement de la Colombie Britannique d'appliquer la Medical and Health Care Services Act (maintenant la Medicare Protection Act) et l'Hospital Insurance Act d'une manière compatible avec les exigences du par. 15(1), telles que je les ai exposées.

Voici un jugement de la Cour Suprême qui est très important pour la défense des droits des personnes sourdes au Québec…

Une bonne nouvelle!!!
Carole
(résumé de l'article www.scc.lexum.umontreal.ca)

Jeux : mots croisés de Carnaval

Source: http://www.momes.net

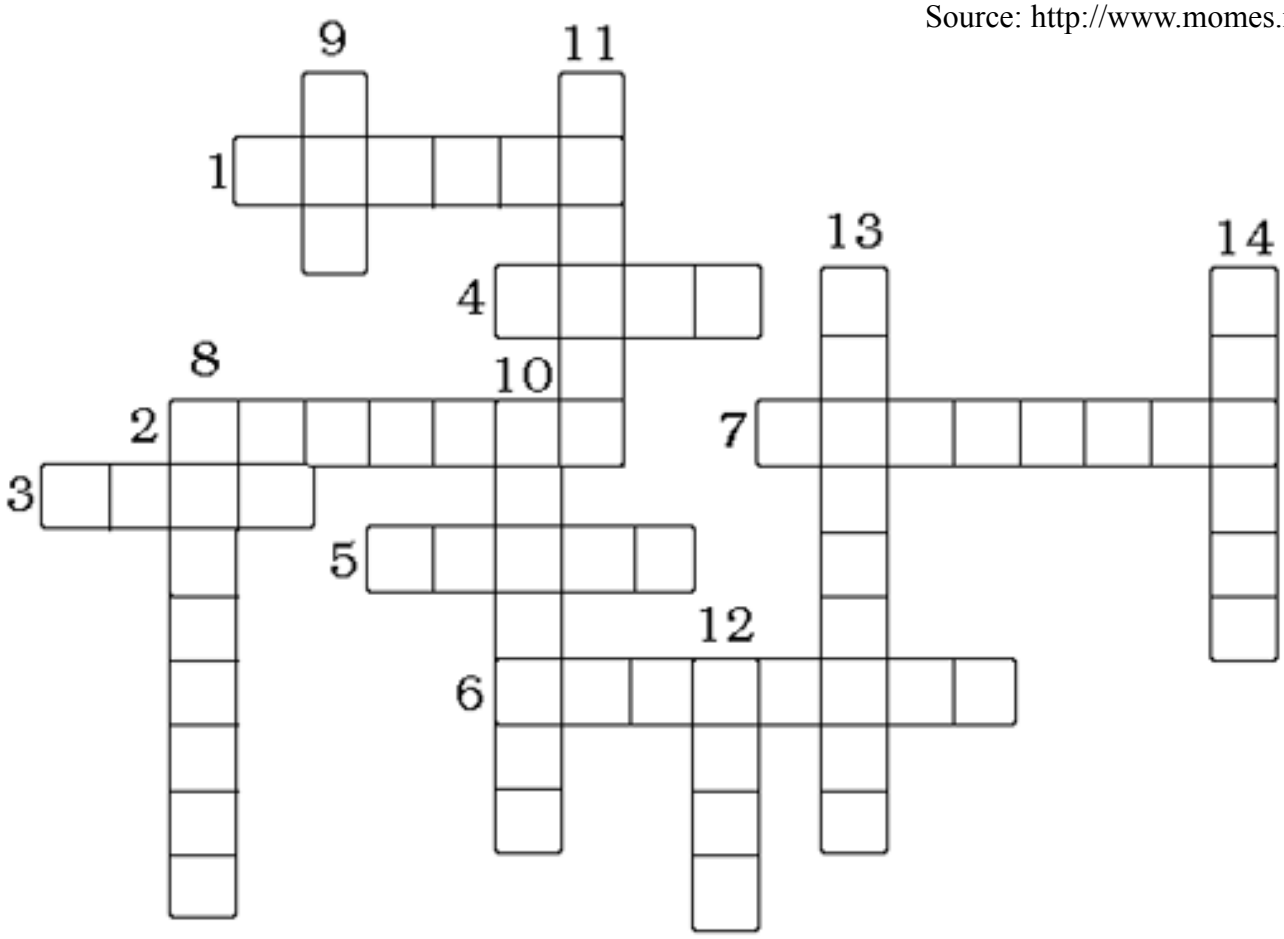

1 - Pour se cacher le visage.
2 - Un habit complet.
3 - À Nice on le fleurit pour le carnaval.
4 - La ville du sud de la France où se déroule un grand carnaval.
5 - Avant le mercredi
6 - Petit morceau de papier qu'on se lance
7 - Un personnage au costume bariolé.
8 - Il se termine le soir du Mardi gras.
9 - On y danse pas tous en rond.
10 - Instrument de musique à secouer.
11 - Ville d'Italie célèbre pour son carnaval.
12 - On la fait à l'occasion du carnaval.
13 - Bande de papier qui se déroule quand on la lance.
14 - Les Gilles s'y promènent le Mardi gras.

Jeux : sudoku

Le Sudoku se joue sur une grille de 9 x 9, divisée en sous-grilles de 3 x 3 appelées « régions »
Le Sudoku commence avec certaines cellules de la grille déjà remplies à l'aide de chiffres.
Le but du Sudoku est de remplir les autres cellules vides avec des chiffres de 1 à 9 (1 chiffre par cellule) selon les directives suivantes

1. Le chiffre ne peut apparaître qu'une fois sur chaque rangée
2. Le chiffre ne peut apparaître qu'une fois sur chaque colonne
3. Le chiffre ne peut apparaître qu'une fois sur chaque région

En résumé, un chiffre ne doit apparaître qu'une seule fois sur chaque rangée, colonne et région

9							2	7
	1	7		8		9	3	5
		2	9		3	8		
		5	6			3	9	
8								4
	6	4			9	5		
		1	8		5	7		
7	9	6		1		2	5	
5	3							9

Source: Web Sudoku
http://www.websudoku.com/

Recette : Gâteau au sucre à la crème

Ingrédients

1/4 tasse (65 ml) beurre
1 tasse (250 ml) cassonade
1 oeuf
1 tasse (250 ml) farine
1 c.à thé (5 ml) poudre à pâte
1/2 tasse (125 ml) lait
1 tasse (250 ml) cassonade
1/2 tasse (125 ml) beurre
1/4 tasse (65 ml) lait
1 tasse (250 ml) sucre en poudre

Source: Recette du Québec
http://www.recettes.qc.ca/recettes/recette.php?id=833

Étapes

1. Pour le gâteau: Mélanger ensemble les 6 premiers ingrédients, verser dans un moule rond de 8 pouces (20 cm) graissé au préalable.

2. Cuire au four environ 20 minutes à 350°F (180°C) ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré en ressorte sec.

3. Pendant ce temps, mélanger ensemble les 3 autres ingrédients (beurre et le lait), mettre dans un chaudron et bouillir sur la cuisinière doucement pour faire fondre le sucre brun (2 à 3 minutes).

4. Retirer du feu et laisser refroidir complètement, ajouter le sucre en poudre et étendre immédiatement sur le gâteau refroidi.

5. Servir avec de la crème.

Michael

Le Party de Noël fut un grand succès

Le samedi 18 décembre 2010, l'Association de l'ouïe de l'Outaouais (ADOO) a reçu les membres, enfants, amis et les familles de la communauté Sourde. Dans une salle remplie, avec plus que 135 personnes qui sont venues célébrer, un repas de Noël très délicieux était au rendez-vous. Les enfants ont reçu la visite du Père Noël, le Père Noël a distribué des cadeaux aux enfants.

Le Regroupement des parents et amis des enfants sourds et malentendants franco-ontarien (RESO) était présents à ce bel événement. Mission accompli pour l'ADOO.

Un gros merci à tout les participants pour être venu participer en grand nombre.

Michael

Contactez-nous!

Association de l'Ouïe de l'Outaouais
115, boul. Sacré-Cœur pièce 206
Gatineau (Québec) J8X 1C5
adoo@qc.aira.com
www.adoo.ca

(819) 770-9653 (Voix et ATS)
(819) 770-1422 (FAX)